



Financement de votre exploitation S'établir. Moderniser. Développez.

Le programme de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles (LCPA)*

Un programme de prêts soutenus par le gouvernement du Canada pour les agriculteurs et les coopératives agricoles.



Quels en sont les avantages?

- **Jusqu'à 500 000 \$** par exploitation agricole
 - **500 000 \$** pour l'achat de terres et la construction ou la rénovation de bâtiments
 - **350 000 \$** pour toute autre fin admissible comme l'achat d'équipement agricole et de bétail reproducteur.
- **Jusqu'à 3 millions \$** par coopérative agricole
- Mise de fonds peu élevés :
 - **10 %** pour les nouveaux agriculteurs
 - **20 %** pour les agriculteurs établis
- Faibles taux d'intérêt
- Options de remboursement souples

Les prêts CALA sont administrés par vos institutions financières.

Ne laissez pas le financement vous freiner. Renseignez-vous sur le programme CALA et sur la façon de présenter une demande.



www.agr.gc.ca/LCPA



1-866-367-8506

